DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
ASA DU CANAL JAUBERT
Mairie Annexe Palalda
66110 AMELIE LES BAINS

FEUILLE D'EMARGEMENT

REUNION DU 25 MARS 2025

SYNDICS	SIGNATURE
PEREZ Angel - Président	
HOFFMAN Christian – Vice-président	
SANTENACH Marcel	
MONE GUITARD Elisabeth	
DUGAST Thierry	
DAVIAU Gilles	
LANGLOIS Jacques	
BREITENSTORM Christian	
WHITEHEAD Elisabeth - Suppléant	
MARIE-SAINTE Ghislaine - Suppléante	
PIERSON Paul - Suppléant	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 11/03/2025

Présenté par angel perez, president (1),
A AMELIE LES BAINS, le 25/03/2025

Délibéré par l'assemblée du conseil syndical (2), réunie en session ordinaire
A AMELIE LES BAINS, le 25/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante du conseil syndical (2),(3),

BREITENSTORM Christian	
DAVIAU Gilles	
DUGAST Thierry	
HOFFMAN Christian	
LANGLOIS Jacques	
MARIE SAINTE Ghislaine	
MONE GUITARD Elisabeth	
PEREZ ANGEL	
PIERSON Paul	
SANTENACH Marcel	
WHITEHEAD Elisabeth	

Certifié exécutoire par angel perez, president (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/03/2025, et de la publication le 26/03/2025

A AMELIE LES BAINS, le 26/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
ASA CANAL JAUBERT
MAIRIE ANNEXE PALALDA
66110 AMELIE LES BAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 25 MARS 2025

Objet : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à quatorze heures, a eu lieu à la mairie annexe à Palalda une réunion du Conseil Syndical de l'ASA du canal Jaubert sous la présidence de Monsieur Angel PEREZ.

Etaient présents : MARIE-SAINTE . G - MONE GUITARD. E - HOFFMANN. C SANTENACH. M - DAVIAU. G - LANGLOIS. J - BREITENSTORM. C PEREZ. A - DUGAST. F - WHITEHEAD. E .

Le Président présente au Conseil Syndical le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
LIBELLE	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes Ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		**20 107.59 €**		**7 468.44 €**		**27 576.03€**
Part affectée à l'investissement						
Résultats d'exercice		**9 437.26 €**	**10 971.76 €**		**9 437.26 €**	**10 971.76 €**
Résultats définitifs		**29 544.85 €**		**3 503.32 €**		**26 041.53 €**

Après avoir donné lecture détaillée de ceux-ci, ils constatent la concordance des résultats et le Président demande au Conseil Syndical de délibérer sur ces comptes.

Après avoir délibéré valablement, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2024.

Fait et délibéré à Amélie les Bains, le 25 mars 2025
Rendu exécutoire par le Président après transmission à la DDTM le 26 mars 2025
Publié le 26 mars 2025

Le Président de l'ASA
Angel PEREZ

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
ASA CANAL JAUBERT
66110 AMELIE LES BAINS PALALDA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 25 MARS 2025

Objet : Classement en non valeur 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à quatorze heures, a eu lieu à la mairie annexe de Palalda une réunion du Conseil Syndical de l'ASA du Canal Jaubert sous la présidence de Monsieur Angel PEREZ.

Etaient présents : Marie Saintes G - Mme Guitard. E - Hoffmann. C SANTENACH. M - DAVIAU. G - LANGLOIS. J - BREITENSTORM. C PEREZ. A - DUGAST. T - WHITEHEAD. E

Le Président présente les propositions de classement en non valeur des taxes syndicales figurant sur le tableau en annexe pour un montant total de 699 €.

Après avoir donné lecture détaillée des taxes concernées, le Président demande au Conseil Syndical de délibérer sur cette demande de classement en non valeur.

Après avoir délibéré valablement, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité **le Classement en non valeur des taxes syndicales annexées à la présente délibération pour un montant total de 699 € et autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération**.

Fait et délibéré à Amélie les Bains, le 25 mars 2025
Rendu exécutoire par le Président après transmission à la DDTM le 26 mars 2025
Publié le 26 mars 2025

Le Président de l'ASA
Angel PEREZ

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
ASA CANAL JAUBERT
66110 AMELIE LES BAINS PALALDA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 25 MARS 2025

Objet : Affectation des résultats 2024

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à quatorze heures, a eu lieu à la mairie annexe de Palalda une réunion du Conseil Syndical de l'ASA du Canal Jaubert sous la présidence de Monsieur Angel PEREZ.

Etaient présents : MARIE-SAINTE. G - MONEGUITARD. E - HOFFMAN N. C SANTENACH. M - DAVIAU. G - LANGLOIS. J - BREITBERT. C PEREZ. A - DUGAST. T - WHITEHEAD. E

Le président présente au Conseil Syndical les résultats de l'exercice 2024 :
Excédent de fonctionnement de 9 437.26 €
Déficit d'investissement de 10 971.76 €

Ce qui représente les résultats cumulés suivants :
Excédent de fonctionnement de 29 544.85 €
Déficit d'investissement de 3 503.32 €

Les résultats à reporter au budget 2025 sont donc :
Excédent d'investissement en recettes au 001 : 3 503.32 €
Excédent de fonctionnement en recettes au 002 : 26 041.53 €

Après avoir délibéré valablement, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2024.

Fait et délibéré à Amélie les Bains, le 25 mars 2025
Rendu exécutoire par le Président après transmission à la DDTM le 26 mars 2025
Publié le 26 mars 2025

Le Président de l'ASA
Angel PEREZ

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
ASA CANAL JAUBERT
66110 AMELIE LES BAINS PALALDA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 25 MARS 2025

Objet : Dématérialisation des actes administratifs

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à quatorze heures, a eu lieu à la mairie annexe de Palalda une réunion du Conseil Syndical de l'ASA du Canal Jaubert sous la présidence de Monsieur Angel PEREZ.

Etaient présents : MARIE-SAINTE. G - MONEGUITARD. E - HOFFMANN. C SANTENACH. T - DAVIAU. G - LANGLOIS. G - BREITENSTORM. C PEREZ. A - DUGAST. T - WHITEHEAD - E

Le président explique aux syndics qu'à compter du 1er janvier 2026, la transmission de l'ensemble des actes administratifs devra se faire de façon totalement dématérialisée, vers une plateforme spécifique aux services de tutelles appelée @ctes. Afin de se préparer à ce changement, le président propose aux syndics de faire les démarches nécessaires à ce changement dès maintenant. Pour cela il sera nécessaire de signer une convention avec la Préfecture et de souscrire un contrat avec une plateforme agrée de transmission, ce dernier point étant géré par l'UCIC en charge du secrétariat et de la comptabilité.

Après ces explications et après discussions, le Président propose aux syndics de délibérer sur ce sujet.

Suite aux délibérations, le conseil syndical décide à l'unanimité :

-de valider la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,

-d'autoriser le Président à signer une convention de télétransmission via l'application @ctes avec le représentant de l'État.

Fait et délibéré à Amélie les Bains, le 25 mars 2025
Rendu exécutoire par le Président après transmission à la DDTM le 26 mars 2025
Publié le 26 mars 2025

Le Président de l'ASA
Angel PEREZ

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
ASA CANAL JAUBERT
66110 AMELIE LES BAINS PALALDA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 25 MARS 2025

Objet : Décision Modificative N°1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à quatorze heures, a eu lieu à la mairie annexe de Palalda une réunion du Conseil Syndical de l'ASA du Canal Jaubert sous la présidence de Monsieur Angel PEREZ.

Etaient présents : Marie Sainte. G – YONE GUITARD. E – HOFFMANN. C
SANTENACH. M – DAVIAU. G – LANGLOIS. J – BREITEMSTORM. C
PEREZ. A – DUGAST. T – WHITEHEAD. E

Le Président explique aux syndics qu'il faut prendre une décision modificative budgétaire afin régulariser les comptes suivants sur le budget 2025 :

FONCTIONNEMENT RECETTES	
Compte	Montant
002	-128.94 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Compte	Montant
61558	-128.94 €

INVESTISSEMENT RECETTES	
Compte	Montant
203	+ 598 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Compte	Montant
21531	+ 598 €

Après discussions, les Syndics :
-approuvent la Décision Modificative n°1 proposée par le Président,
-autorisent le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Amélie les Bains, le 25 mars 2025
Rendu exécutoire par le Président après transmission à la DDTM le 26 mars 2025
Publié le 26 mars 2025

Le Président de l'ASA
Angel PEREZ